

Rectavit PUR Cleaner Click & Fix**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- 1.1 Identification de la substance ou de la préparation:**
Nom de produit : Rectavit PUR Cleaner Click & Fix
- 1.2 Utilisation de la substance/préparation:**
Nettoyant
- 1.3 Identification de la société/entreprise:**
Rectavit N.V.
Ambachtenlaan 4
B-9080 Lochristi
Tel. : +32 9 216 85 20
Fax : +32 9 216 85 30
Le courriel: msds@rectavit.com
- 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:**
+32 14 58 45 45 (24/24 h)
Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel, Belgique

2. Identification des dangers

- Extrêmement inflammable
- Irritant pour les yeux
- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

3. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. (%)	Dangers (phrases R)	Symbole de danger
acétone	67-64-1 200-662-2	>25	11-36-66-67 (1)	F;Xi
propane	74-98-6 200-827-9	10 - <20	12 (1)	F+
butane	106-97-8 203-448-7	10 - <20	12 (1)	F+
isobutane	75-28-5 200-857-2		12 (1)	F+

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(3) Substance PBT

Rectavit PUR Cleaner Click & Fix

4. Premiers secours

- 4.1 Après inhalation:**
- Emmener la victime à l'air frais
 - Consulter un médecin
- 4.2 Contact cutané:**
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
 - Si l'irritation persiste: consulter un médecin
- 4.3 Contact oculaire:**
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
 - Consulter un médecin
- 4.4 Après ingestion:**
- Ne jamais faire boire si la victime est sans connaissance
 - Consulter un médecin

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:**
- Eau pulvérisée
 - Poudre BC
 - Sable/terre
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter:**
- Aucun
- 5.3 Dangers particuliers:**
- Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation
 - Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition
 - Formation de CO et de CO2 en cas de combustion
 - Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur
- 5.4 Instructions:**
- Tenir compte des liquides d'extinction toxiques
 - Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer
 - Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur
- 5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**
- Echauffement/feu: AR autonome
 - Vêtements de protection résistant aux produits chimiques

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- 6.1 Précautions individuelles:**
- Voir point 8.2/13
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
- Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
- 6.3 Nettoyage:**
- Absorber liquide répandu dans absorbant incombustible p.ex.: sable/terre
 - Pelleter produit absorbé dans fûts qui se referment
 - Recueillir soigneusement le produit répandu/les restes
 - Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente
 - Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

Rectavit PUR Cleaner Click & Fix

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Observer l'hygiène usuelle
- Utiliser appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques
- Nettoyer les vêtements contaminés
- En cas de ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles

7.2 Stockage:

- Conserver à l'abri des rayons solaires directs
- Conserver dans un endroit frais

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides, bases

Température de stockage	: < 50	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: 365	jours
Matériau pour l'emballage	:	
- approprié	: aérosol	

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

- Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Exposition professionnelle:

ACETONE:

TLV-TWA	:	mg/m ³	500	ppm
TLV-STEL	:	mg/m ³	750	ppm
TLV-Ceiling	:	mg/m ³		ppm
WEL-LTEL	: 1210	mg/m ³	500	ppm
WEL-STEL	: 3620	mg/m ³	1500	ppm
TRGS 900	: 1200	mg/m ³	500	ppm
MAK	: 1200	mg/m ³	500	ppm
MAC-TGG 8 h	: 1210	mg/m ³		
MAC-TGG 15 min.	: 2420	mg/m ³		
MAC-Ceiling	:	mg/m ³		
VME-8 h	: 1210	mg/m ³	500	ppm
VLE-15 min.	: -	mg/m ³	-	ppm
GWBB-8 h	: 1210	mg/m ³	500	ppm
GWK-15 min.	: 2420	mg/m ³	1000	ppm
Valeur momentanée	:	mg/m ³		ppm
CE	: 1210	mg/m ³	500	ppm
CE-STEL	: -	mg/m ³	-	ppm

Rectavit PUR Cleaner Click & Fix

PROPANE :

TLV-TWA	:	mg/m ³	1000	ppm
TLV-STEL	:	mg/m ³	-	ppm
TLV-Ceiling	:	mg/m ³		ppm
TRGS 900	:	1800	mg/m ³ 1000	ppm
MAK	:	1800	mg/m ³ 1000	ppm
GWBB-8 h	:	-	mg/m ³ 1000	ppm
GWK-15 min.	:	-	mg/m ³ -	ppm

ISOBUTANE :

TRGS 900	:	2400	mg/m ³ 1000	ppm
MAK	:	2400	mg/m ³ 1000	ppm

BUTANE :

TLV-TWA	:	mg/m ³	1000	ppm
TLV-STEL	:	mg/m ³	-	ppm
WEL-LTEL	:	1450	mg/m ³ 600	ppm
WEL-STEL	:	18100	mg/m ³ 750	ppm
TRGS 900	:		mg/m ³ 1000	ppm
MAK	:	2400	mg/m ³ 1000	ppm
MAC-TGG 8 h	:	600	mg/m ³	
MAC-TGG 15 min.	:	1420	mg/m ³	
VME-8 h	:	1900	mg/m ³ 800	ppm
VLE-15 min.	:	-	mg/m ³ -	ppm
GWBB-8 h	:	-	mg/m ³ 1000	ppm
GWK-15 min.	:	-	mg/m ³ -	ppm
Valeur momentanée	:		mg/m ³	ppm

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Mesurer régulièrement la concentration dans l'air
- Travailler sous aspiration locale/ventilation

Équipements de protection individuelle:

a) Protection respiratoire:

- Masque à gaz avec filtre type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

b) Protection des mains:

- Gants

c) Protections des yeux:

- Lunettes bien ajustables

d) Protection de la peau:

- Vêtements de protection

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir points 6.2, 6.3 et 13

Rectavit PUR Cleaner Click & Fix

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Aérosol
Odeur : Acétone
Couleur : Incolore

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH (à %) : N.E.
Point/intervalle d'ébullition : N.E. °C
Point d'éclair : Contient composant (facilement) inflammable
Limites d'explosivité (propriétés explosives) : 1.5 - 12.8 vol%
Propriétés comburantes : N.E.
Pression de vapeur (à 20°C) : N.E. hPa
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa
Densité relative (à 20°C) : N.E.
Hydrosolubilité : N.E. g/100 ml
Soluble dans : Éthanol, éther
Densité de vapeur relative : N.E.
Viscosité (à 20°C) : N.E. Pa.s
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.
Taux d'évaporation
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.
par rapport à l'éther : N.E.

9.3 Autres données:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C
Température d'auto-ignition : N.E. °C
Concentration de saturation : N.E. g/m³
Conductivité : N.E. pS/m

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

- Instable sous l'action de la chaleur

10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides, bases

10.3 Produits de décomposition dangereux:

- Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

ACETONE:

DL50 orale rat	: 5800	mg/kg
DL50 dermale rat	: 20000	mg/kg
CL50 inhalation rat	: 71	mg/l/4 h
CL50 inhalation rat	: 30000	ppm/4 h

PROPANE:

CL50 inhalation rat	: 513	mg/l/4 h
CL50 inhalation rat	: 280000	ppm/4 h

ISOBUTANE:

CL50 inhalation rat	: > 50	mg/l/4 h
---------------------	--------	----------

BUTANE:

CL50 inhalation rat	: 658	mg/l/4 h
---------------------	-------	----------

11.2 Toxicité chronique:

ACETONE:

Carcinogénicité (TLV) : A4

11.3 Voies d'exposition: inhalation, contact oculaire et cutané

11.4 Effets aigus/symptômes (en cas d'exposition massive):

APRÈS INHALATION:

EXPOSITION À DE FORTES CONCENTRATIONS:

- Etat de faiblesse
- Dépression du système nerveux central
- Vertiges
- Narcose
- Excitation/agitation
- Ivresse
- Troubles de capacité de réaction
- Maux de tête
- Difficultés respiratoires
- Pertes de connaissance

APRÈS CONTACT OCULAIRE:

- Irritation du tissu oculaire

APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU:

APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ:

- Peau sèche
- Gerçures de la peau

11.5 Effets chroniques:

- Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)
- Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)
- Non repris dans classe de tératogénicité (CE,MAK)

APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ:

- Teint rouge
- Eruption/dermatite
- Gorge sèche/mal de gorge
- Maux de tête
- Nausées
- Etat de faiblesse
- Perte de poids
- Risque d'inflammation des voies aériennes

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

ACETONE:

- CL50 (96 h) : 5540 mg/l (SALMO GAIRDNERI/ ONCORHYNCHUS MYKISS)
- CE50 (48 h) : 39 mg/l (DAPHNIA MAGNA)
- CE50 (96 h) : 7000 mg/l (SELENASTRUM CAPRICORNUTUM)

- **Effet sur le traitement des eaux usées** : aucun renseignement disponible

12.2 Mobilité:

- **Composés organiques volatiles (COV):** 100%

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

12.3 Persistance et dégradabilité:

- **biodégradation BOD₅** : N.E. % ThOD
- **eau** : Aucun renseignement disponible
- **sol** : T ½: N.E. jours

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- **log P_{ow}** : N.E.
- **BCF** : N.E.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

- Aucun renseignement disponible

12.6 Autres effets nocifs:

- **WGK** : 1 (Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährender Stoffe (VwVwS) du 17 mai 1999)
- **Effet sur la couche d'ozone** : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- **Effet de serre** : Aucun renseignement disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 07 01 04* (autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques)
- Déchets dangereux (91/689/CEE)

13.2 Méthodes d'élimination:

- Traitement spécifique

13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

14. Informations relatives au transport

14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU

No. ONU : 1950
 CLASSE : 2.1
 SUB RISKS : -
 GROUPE D'EMBALLAGE : -

14.2 ADR (transport routier)

CLASSE : 2
 GROUPE D'EMBALLAGE :
 CODE DE CLASSIFICATION : 5F
 ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES : -
 ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS : 2.1
 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :
 Aérosols

14.3 RID (transport par rail)

CLASSE : 2
 GROUPE D'EMBALLAGE :
 CODE DE CLASSIFICATION : 5F
 ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES : -
 ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS : 2.1
 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :
 Aérosols

14.4 ADNR (voies navigables intérieures)

CLASSE : 2
 GROUPE D'EMBALLAGE :
 CODE DE CLASSIFICATION : 5F
 ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES : -
 ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS : 2.1

14.5 IMDG (transport maritime)

CLASSE : 2.1
 SUB RISKS : -
 GROUPE D'EMBALLAGE : -
 MFIAG : -
 EMS : F-D, S-U
 POLLUANT MARIN : -

14.6 ICAO (transport aérien)

CLASSE : 2.1
 SUB RISKS : -
 GROUPE D'EMBALLAGE : -
 INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT : 203/Y203
 INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT : 203

14.7 Précautions spéciales

: aucun

14.8 Limited quantities (LQ)

:

Lorsque les matières et leurs emballages répondent aux conditions établies dans le chapitre 3.4 de l'ADR/RID/ADNR, **seules** les prescriptions suivantes devront être observées:

sur chaque colis doit figurer un losange avec l'inscription suivante:

- 'UN 1950'

ou, dans le cas de marchandises différentes ayant différents numéros d'identification transportées dans un même colis:

- les lettres 'LQ'

15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

Etiquetage conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE



Extrêmement inflammable



Irritant

R36 : Irritant pour les yeux
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

S23 : Ne pas respirer les aérosols
S(46) : (En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver hors de portée des enfants.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent

15.2 Prescriptions nationales:

Pays-Bas:

Waterbezwaarlijkheid: 8

Allemagne:

WGK : 1 (Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 17 mai 1999)

16. Autres données

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

S.O. = SANS OBJET
N.E. = NON ÉTABLI
(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH USA
WEL : Workplace Valeurs limites - Royaume-Uni
TRGS 900 : Technische Regel für Gefahrstoffe 900 (Arbeitsplatzgrenzwerte) - Allemagne
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne
MAC : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE

I : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E** : Einatembare Aerosolanteil
R : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)
C : Ceiling limit (valeur plafond)

a:	aérosol	r:	rook/Rauch	(fumée)
d:	damp (vapeur)	st:	stof/Staub	(poussière)
du:	dust (poussière)	ve:	vezel	(fibre)
fa:	Faser (fibre)	va:	vapeur	
fi:	fibres	om:	oil mist	(brouillard d'huile)
fu:	fumée	on:	olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
p:	poussière	part:	particules	

Toxicité chronique:

K : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R11 : Facilement inflammable
R12 : Extrêmement inflammable
R36 : Irritant pour les yeux
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges